



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2024, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « *Règlement numéro 2024-502 modifiant le règlement numéro 2024-493 concernant la consommation des services d'eau des immeubles non-résidentiels* ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous l'onglet « Communications et publications /Règlements ».

Le Règlement numéro 2024-502 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 19^e JOUR DE DÉCEMBRE 2024

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe